



CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°16-2024-046

PUBLIÉ LE 11 AVRIL 2024

Sommaire

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Charente / Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente

16-2024-04-09-00003 - Subdélégation DDETSPP aux cadres (4 pages)	Page 3
16-2024-04-09-00002 - Subdélégation DDETSPP aux cadres pouvoir DREETS (2 pages)	Page 8
16-2024-04-09-00004 - Subdélégation Signature Ordonnancement Secondaire Mme MARTINEZ aux cadres de la DDETSPP16 (3 pages)	Page 11

Direction Départementale de l'Emploi, du
Travail, des Solidarités et de la Protection des
Populations de la Charente

16-2024-04-09-00003

Subdélégation DDETSPP aux cadres



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

**ARRÊTÉ n° 16-2024-04-09-00003
portant subdélégation de signature de Mme Marilynne MARTINEZ,
directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection
des populations de la Charente en faveur des cadres relevant de sa direction**

La préfète de la Charente
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le code rural et de la pêche maritime ;
- Vu** le code de l'environnement ;
- Vu** le code de la construction et de l'habitation ;
- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** le code de la sécurité sociale ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- Vu** le code de commerce ;
- Vu** le code de la consommation ;
- Vu** le code de la commande publique ;
- Vu** le code du travail ;
- Vu** le code pénal ;
- Vu** le code de la procédure pénale ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code du tourisme ;
- Vu** le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements et les régions, et ses décrets d'application ;

Cité administrative – Bâtiment A
4 rue Raymond Poincaré
BP 71016 – 16001 ANGOULEME cedex
Tél. : 05.16.16.62.00 - www.charente.gouv.fr
Horaires d'ouverture : 9h00 à 12h00 – 13h30 à 16h30

1/4

- Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;
- Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions individuelles ;
- Vu** le décret n° 2004 - 374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État, notamment le chapitre III du titre II ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015, portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Madame Martine CLAVEL, préfète de la Charente ;
- Vu** le décret du 21 décembre 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Charles JOBARD, secrétaire général de la préfecture de la Charente ;
- Vu** l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;
- Vu** l'arrêté du 19 août 2020, portant organisation du secrétariat général commun de la Charente ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;
- Vu** l'arrêté du 19 août 2020, portant organisation du secrétariat général commun de la Charente ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 29 mars 2024, portant nomination de Madame Marilyne MARTINEZ, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 16-2021-03-30-0001 du 30 mars 2021, portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°16-2024-04-08-00007 du 8 avril 2024, donnant délégation de signature à Mme Marilyne MARTINEZ, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente ;
- Vu** la décision préfectorale du 12 juillet 2023 portant nomination de M. Bertil BERNADOTTE en qualité de directeur du secrétariat général commun départemental (SGCD) à compter du 1er juillet 2023 ;

Sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente :

ARRÊTE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marilyne MARTINEZ, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente, les délégations de signature qui lui sont consenties à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 16-2024-04-08-00004 du 8 avril 2024 sont données à :

M. le docteur Vincent BLANCHARD, inspecteur de la santé publique vétérinaire, responsable de service adjoint, en ce qui concerne les attributions et les compétences du service « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » ;

Mme Pascale BLONDY, attachée d'administration de l'État, responsable de service, en ce qui concerne les attributions et les compétences du service « inclusion et emploi » ;

Mme Hélène CAVIGNAC, assistante de service social, pour signature des documents relatifs au Conseil de famille et à la tutelle des pupilles de l'État ;

Mme le docteur Laurence COUDOUY, inspectrice de la santé publique vétérinaire, responsable de service, en ce qui concerne les attributions et les compétences du service « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » ;

Mme Véronique DHALLUIN, attachée d'administration de l'État en ce qui concerne les attributions et les compétences des conseils médicaux, de la protection juridique des majeurs et du handicap ;

Mme Nathalie HUGONNENC, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité en ce qui concerne les attributions de ses missions ;

Mme Hélène LAHILLE, ingénieure de l'industrie et des mines, responsable d'unité, en ce qui concerne les attributions et les compétences de l'unité « hébergement, accès et maintien dans le logement » ;

Mme Jacqueline LEFEBVRE, inspecteur expert de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, responsable de service adjointe, en ce qui concerne les attributions et les compétences du service « concurrence, consommation et répression des fraudes » ;

Mme Pascale ROUSSELY-LAFOURCADE, directrice adjointe du travail, responsable de service, en ce qui concerne les attributions et les compétences sur le champ du travail pour les actes pris pour des actions autres que celles de l'inspection de la législation du travail, faisant l'objet d'une seconde délégation spécifique ;

Mme Mariette LAJUS, inspectrice de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, en ce qui concerne les attributions et les compétences du service « concurrence, consommation et répression des fraudes » ;

Mme Catherine MARIN, attachée principale d'administration de l'État, responsable de service adjoint, en ce qui concerne les attributions et les compétences du service « inclusion et emploi » ;

M. Pascal PERROT, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, responsable de service adjoint, en ce qui concerne les attributions et les compétences du service « inclusion et emploi » ;

Mme le docteur Laurianne TAVERNIER, inspectrice de la santé publique vétérinaire, responsable de service, en ce qui concerne les attributions et les compétences du service « santé et protection animales et environnement ».

Article 2 : Les actes signés au titre de la présente subdélégation comporteront la mention :
Pour la préfète et par subdélégation
(suivi de la fonction et du nom du bénéficiaire)

et seront adressés sous le timbre suivant :



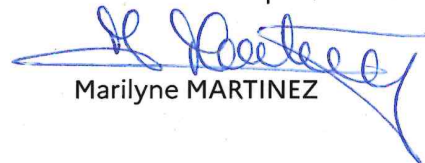
**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° 16-2024-03-29-00004 portant délégation de signature de Mme la Préfète aux cadres de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la protection des populations de la Charente est abrogé

Article 4 : La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente ainsi que les agents précités sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, communiqué à la préfète du département de la Charente et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente.

Angoulême, le **9 AVR. 2024**

Pour la préfète et par délégation
La directrice départementale



Marilyne MARTINEZ

Direction Départementale de l'Emploi, du
Travail, des Solidarités et de la Protection des
Populations de la Charente

16-2024-04-09-00002

Subdélégation DDETSPP aux cadres pouvoir
DREETS



ARRÊTÉ n° 16-2024-04-09-00002

**portant subdélégation de signature de Mme Marilyne MARTINEZ
directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la
protection des populations de la Charente en faveur des cadres relevant de sa direction pour ce
qui concerne les pouvoirs propres du DREETS en matière d'inspection du travail.**

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et R 8122-2 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DREETS) ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 mars 2024 nommant Mme Marilyne MARTINEZ, directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-2021-03-30-0001 du 30 mars 2021, portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente ;

Vu la décision de M. le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Nouvelle Aquitaine n° 2022-T-NA-28 du 21 juin 2022 portant affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail et gestion des intérimis au sein de l'unité de contrôle de la DDETSPP de la Charente ;

Vu la décision de M. le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Nouvelle Aquitaine, n° 2023-T-NA-25 du 7 juin 2023 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la décision de M. le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Nouvelle Aquitaine n° 2024-T-NA-09 du 5 avril 2024 portant délégation de signature à Mme Marilyne MARTINEZ, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations relative aux pouvoirs propres du DREETS en matière d'inspection du travail ;

Sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente :

ARRÊTE

Article 1^{er}: Mme Marilyne MARTINEZ, directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente, donne subdélégation de signature à Mme Pascale ROUSSELY-LAFOURCADE, directrice adjointe du travail, responsable du service système d'inspection du travail et responsable de l'unité de contrôle, pour signer, en son nom, tous les actes et décisions se rapportant à l'article 1 de la décision n° 2024-T-NA-09 du 5 avril 2024.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à Mme Elisabeth MONJO, responsable du service renseignement droit du travail pour les actes et décisions se rapportant à l'article 1 (partie I – Relations individuelles de travail et partie III – Intéressement et participation) de la décision n° 2024-T-NA-09 du 5 avril 2024.

Article 3 : En cas d'empêchement simultané de Mme Marilyne MARTINEZ et de Mme Pascale ROUSSELY-LAFOURCADE, subdélégation est donnée à :

- Mme Sylvie RAUD, inspectrice du travail,
- M. Alban CHANSON, inspecteur du travail,
- Mme Léa CASEROTTO, inspectrice du travail,

à l'exception des actes et décisions se rapportant aux transactions pénales en droit du travail.

Article 3 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 16-2022-10-10-00002 du 10 octobre 2022.

Article 4 : Les actes signés au titre de la présente subdélégation comporteront la mention :
Pour le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Nouvelle-Aquitaine et par subdélégation,
(suivi de la fonction et du nom du bénéficiaire)

et seront adressés sous le timbre suivant :



**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations
de la Charente**

Article 5 : La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente ainsi que les agents précités sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, communiqué au directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente.

Angoulême, le 9 avril 2024

Pour le directeur régional de
l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités de Nouvelle-
Aquitaine et par délégation,
La directrice départementale,

Marilyne MARTINEZ

Direction Départementale de l'Emploi, du
Travail, des Solidarités et de la Protection des
Populations de la Charente

16-2024-04-09-00004

Subdélégation Signature Ordonnancement
Secondaire Mme MARTINEZ aux cadres de la
DDETSPP16



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

ARRÊTÉ n° 16-2024-04-09-00004

Portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Mme Marilyne MARTINEZ, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente, en faveur des personnels de la direction.

La Préfète de la Charente
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le code de la commande publique ;
- Vu** la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;
- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de déconcentration ;
- Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Mme Martine CLAVEL, préfète de la Charente ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 29 mars 2024 portant nomination Marilyne MARTINEZ, directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 16-2021-03-30-0001 du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente ;

Cité administrative – Bâtiment A
4 rue Raymond Poincaré
BP 71016 – 16001 ANGOULEME cedex
Tél. : 05.16.16.62.00 - www.charente.gouv.fr
Horaires d'ouverture : 9h00 à 12h00 – 13h30 à 16h30

1/3

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-2024-04-08-00003 du 8 avril 2024 donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Marilyne MARTINEZ, directrice départementale de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente ;


Vu l'arrêté du 19 août 2020 portant organisation du secrétariat général commun de la Charente ;

VU la décision préfectorale du 12 juillet 2023 portant nomination de M. Bertil BERNADOTTE en qualité de directeur du secrétariat général commun départemental de la Charente à compter du 1^{er} juillet 2023;

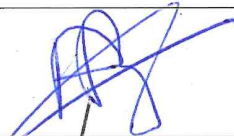
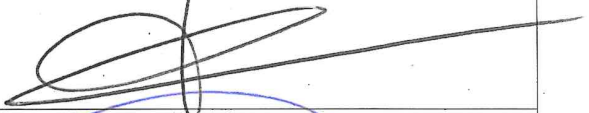
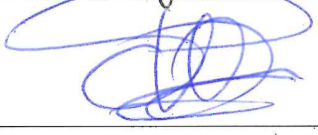

Sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente :

ARRÊTE


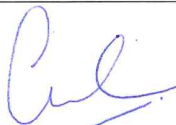
Article 1^{er} : Conformément aux termes de l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 16-2024-04-08-00003 du 8 avril 2024, délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est donnée à Madame Marilyne MARTINEZ, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente, selon le modèle de signature suivant :

<p>Mme Marilyne MARTINEZ Directrice départementale</p>	
---	--

Article 2 : Conformément aux termes de l'article 5 de l'arrêté préfectoral n° n° 16-2024-04-08-00003 du 8 avril 2024 susvisé, Mme Marilyne MARTINEZ subdélègue sa signature en matière d'ordonnancement secondaire aux cadres dûment désignés ci-après :

<p>Mme Pascale BLONDY Responsable de service « inclusion et emploi »</p>	
<p>Mme Catherine MARIN Responsable de service adjoint « inclusion et emploi »</p>	
<p>M. Pascal PERROT Responsable de service adjoint « inclusion et emploi »</p>	
<p>Mme Laurianne TAVERNIER Responsable de service « santé et protection animales, environnement »</p>	

Les agents précités ainsi que ceux figurant dans le tableau ci-dessous sont également habilités à valider des actes comptables dans le cadre des outils CHORUS, CHORUS Formulaires, ESCALE et CHORUS DT.

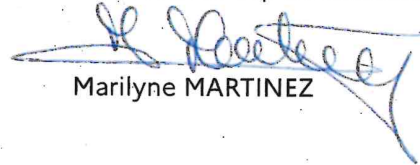
<p>Mme Hélène LAHILLE Chargée de la mise en œuvre de la politique sociale de l'hébergement et du logement</p>	
<p>Mme Cécile LEDUC Adjointe à la responsable du service santé et protection animales, environnement</p>	

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° 16-2022-09-02-0004 du 2 septembre 2022 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Anthony MONTAGNE, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente, en faveur des personnels de la direction est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 : La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente, le directeur départemental des finances publiques de la Haute-Vienne et le directeur régional des finances publiques de la région Nouvelle-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la préfète de la Charente et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angoulême, le **9 AVR. 2024**

Pour la préfète et par délégation
La directrice départementale



Marilyne MARTINEZ